



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 14 juin 2019 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille dix-neuf, le 14 juin à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 06 juin 2019

Étaient présents: Jacques BONNARDEL, Christian LAURENS, Emmanuel MIEGGE, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Florent BUES, Cristel FRANCESCHI, Robert BOURCIER, Séverine BUES, Marie-José NOUHAUD, Nicolas TENOUX, Magali GARNIER.

Étaient absents excusés :

Francis PIN : pouvoir à Christian ANDRES
Philippe DI MARCO : pouvoir à Jacques BONNARDEL
Martine GROPELLIER: pouvoir à Robert BOURCIER
Vanessa DEVELAY
Eric DUCHENNE

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Compte rendu des débats du Conseil Municipal du 09 avril 2019 :
Approuvé à l'unanimité.

Ajout et retrait de points à l'ordre du jour :

Ajouts proposés :

- Autorisation donnée au maire pour signer le règlement de prêt des chapiteaux CCGQ.
- Répartition des frais d'ambulances pour l'hiver 2018/2019.
- Répartition des frais de transport des repas de la cantine scolaire par la CCGQ.
- Demande de subvention pour la partie Eau Potable du séparatif Eaux Usées / Eaux Pluviales du hameau du Roux.
- Itinéraire du « Tour du Queyras à cheval ».
- Mise en location d'un appartement meublé saisonnier aux Gites Saint Laurens. .

Ajouts approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Autorisation donnée au Maire pour signer l'arrêté municipal portant Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ainsi que la convention correspondante avec le SDIS:

Le Maire donne lecture du projet d'arrêté qui identifie les risques incendie et les besoins en eau pour y répondre, liste les 42 points d'eau d'incendie, précise les échanges d'informations avec le SDIS et nomme l'instance en charge du contrôle de débit et pression.

Le Maire donne lecture du projet de convention qui confie la réalisation des contrôles au SDIS.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'arrêté DECI ainsi que la convention avec le SDIS.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).



Commune d'Abriès-Ristolas



2. Autorisation donnée au Maire pour signer l'arrêté municipal donnant délégation de signature des extraits d'actes d'état civil

Le Maire propose un arrêté portant délégation de signature aux deux fonctionnaires titulaires, Colette Develay et Nathalie Vincent, pour signer les extraits d'actes d'état civil des deux communes déléguées Abriès et Ristolas.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

3. Autorisation donnée au Maire pour signer l'arrêté municipal donnant pouvoir de légalisation de signature

Le Maire propose un arrêté autorisant les fonctionnaires titulaires, Colette Develay et Nathalie Vincent, à légaliser les signatures des actes notariés apportés en mairie par les signataires (signature des actes en présence du fonctionnaire après vérification de l'identité des signataires).

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

4. Autorisation donnée à l'ONF de marteler la parcelle forestière N°40:

Le Maire propose de donner son accord à l'Office National des Forêts pour marteler la parcelle forestière N°40, située dans le Bois de la Brune près de l'Etang de Ponsolle, en vue de la vente d'une coupe, conformément au régime forestier.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

5. Adhésion à la certification PEFC pour la forêt communale de Ristolas

Le Maire propose d'adhérer au PEFC (Programme de reconnaissance des forêts certifiées) pour la forêt communale de Ristolas. Cet engagement, qui promeut une gestion durable de la forêt, permet d'améliorer l'attractivité des coupes, la mise en concurrence et le prix de vente. L'engagement (renouvelable) est de 5 ans et le montant de l'adhésion est d'environ 650 €. Pour mémoire, la forêt communale d'Abriès est déjà adhérente au PEFC.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

6. Répartition des sièges du Conseil Communautaire pour 2020 – Accord local

Le Conseil Communautaire du 25 avril 2019 a adopté une nouvelle répartition des 30 sièges des communes, sur la base des évolutions démographiques et de la création de la commune nouvelle d'Abriès-Ristolas, sachant que cette répartition doit être adoptée l'année précédant les élections municipales et sera applicable à partir de 2020 à la prochaine mandature : Chaque commune d'Abriès et de Ristolas avait un siège, la Commune nouvelle d'Abriès-Ristolas aura deux sièges (deuxième commune la plus peuplée du Queyras derrière Aiguilles). Les communes du Queyras auront un total de 11 sièges sur 30.

Les communes doivent délibérer d'ici le 31 août 2019 sur cet accord local.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider cet accord local.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

7. Marché de travaux : Réparation des dégâts d'hiver 2017/2018 sur la voirie communale

En accord avec la Commission d'Appels d'Offres et des Marchés qui s'est réunie le 24 mai 2019, le Maire propose de retenir l'offre suivante:

Lot unique : Entreprise Routière du Midi

Montant du marché : 62 910.30 € HT

Travaux supplémentaires, selon bordereau de prix unitaires, 4090 € maximum.

Les travaux seront réalisés pendant l'été 2019.



Commune d'Abriès-Ristolas



Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

8. Marché de travaux : Station de traitement des eaux usées du camping de Valprévère

En accord avec la Commission d'Appels d'Offres et des Marchés qui s'est réunie le 24 mai 2019, le Maire propose de retenir l'offre suivante:

Lot unique : Entreprise Bucci Frères

Montant du marché : 69 500 € HT

Les travaux seront réalisés à partir de septembre 2019 et terminés avant l'hiver.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

9. Marché de travaux : Confortement du mur du cimetière de L'Echalp

En accord avec la Commission d'Appels d'Offres et des Marchés qui s'est réunie le 24 mai 2019, le Maire propose de retenir l'offre suivante:

Lot unique : Entreprise Seror Bâtiment

Montant du marché : 43 000 € HT

Les travaux seront réalisés à partir de septembre et terminés avant l'hiver.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

10. Avance de trésorerie du Budget annexe de l'Eau vers le Budget Général de la commune

Le Maire expose que, dans le cadre de la fusion des deux communes, il avait été demandé, auprès de la DDFIP et de la Sous-Préfecture, la possibilité de conserver une trésorerie commune entre le budget général et le budget annexe de l'eau, au titre des communes de moins de 500 habitants.

L'Administration a proposé :

- d'appliquer cette disposition à partir de 2020 (budget de l'eau annexé au Budget principal)..
- de consentir, pour 2019, une avance de trésorerie du budget Eau vers le Budget principal.

Les modalités de cette avance sont les suivantes :

- Montant de l'avance : 310 000 €
- Echancier de remboursement : Echéance unique au 1^{er} janvier 2020 (date à laquelle les deux budgets ne feront plus qu'un).
- Montant de l'échéance 310 000 €
- Frais : Néant.

Le maire propose de valider cette solution technique qui n'impacte aucun compte budgétaire.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

11. Convention d'occupation saisonnière de terrains communaux pour une activité équestre

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer une convention d'occupation saisonnière de terrains communaux (parcelles AD 111, 112 et 113) avec Madame Axelle Volckaerts en vue de la création d'une activité équestre.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

12. Renouvellement de sept conventions de pâturage en forêt communale

Sept conventions de pâturages en forêt communale d'Abriès, soumise au régime forestier, arrivent à échéance. L'ONF propose ses services pour rédiger les nouvelles conventions entre la commune et les agriculteurs ou groupements pastoraux concernés.

Il apparait que la Commune de Ristolas n'avait pas la même politique en la matière (pas de convention). Il est préférable de réfléchir sur une harmonisation dans le cadre de la commune



Commune d'Abriès-Ristolas



nouvelle Abriès-Ristolas. La délibération est donc reportée dans l'attente du résultat de cette réflexion.

13. Droits de place : Tarifs saison pour le marché hebdomadaire

Des commerçants, qui participent tout l'été au marché hebdomadaire du mercredi, ont demandé la possibilité de payer un forfait saisonnier au lieu de payer à chaque marché. Le maire propose le forfait suivant : 29,60 € le mètre linéaire (base de neuf semaines facturées huit).

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

14. Règlement pour le prêt de chapiteaux par la CCGQ

Il est rappelé que la Communauté de Communes met gratuitement à disposition des communes, pour de l'évènementiel, deux chapiteaux (8x16 et 16x16) et a établi un règlement précisant les responsabilités de chaque partie, Commune et CCGQ, dans ce prêt. Le Maire demande l'autorisation de signer ce règlement.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

15. Répartition des frais d'ambulance

Il est rappelé que les communes du Queyras ont mutualisé le service des ambulances pour les secours en ski alpin et en ski de fond. En fin de saison, un bilan est fait et le déficit éventuel est réparti entre les communes. Le bilan 2018/2019 indique un déficit de 15 129.60 € pour un chiffre d'affaire de 70 729.60 €. Il est proposé d'adopter la clé de répartition du déficit du Tableau 2 bis, qui correspond, pour Abriès à - 2391.70 € et, pour Ristolas, à - 958.19 €.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

16. Répartition des frais de livraison des repas de la cantine scolaire

Pour l'année scolaire 2019/2020, la CCGQ propose de livrer les repas préparés par l'Hôpital d'Aiguilles selon les modalités suivantes: Prix du Km : 0,75 €, à raison de 3 A/R (3x10km) par semaine sur 36 semaines, ce qui correspond pour la commune d'Abriès-Ristolas à un total de 810 €.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

17. Demande de subvention pour le volet Eau Potable des travaux d'assainissement du hameau du Roux.

La CCGQ a transmis à la commune l'Avant-Projet de l'assainissement du hameau du Roux : l'estimation totale du projet s'élève à 539 112.60 € HT dont un volet Eau Potable de 43 304 € HT. Ce volet est à charge de la commune d'Abriès-Ristolas dans le cadre de la compétence AEP.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention pour ce volet AEP comme suit :

- Montant subventionnable: 52 000 € dont 8 658 € au prorata (10.50 % du total des travaux pour imprévus, topographie/sondage, essais finaux et maîtrise d'œuvre).
- Subvention demandée au Département et à l'Agence de l'Eau: 60%
- Autofinancement communal: 40%.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

18. Itinéraire « Tour du Queyras à cheval »

Le CDTE 05 (Comité Départemental du Tourisme Equestre 05), dans le cadre du PDESI (Plan Département des Espaces, Sites et Itinéraires), propose d'inscrire le «Tour du Queyras», qui organise la pratique du tourisme équestre sur les communes du Queyras, au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)



Commune d'Abriès-Ristolas



La Maire propose de prendre une délibération en ce sens, sur le modèle de délibération fourni par le CDTE 05, à l'exception des derniers paragraphes qui ne sont pas de sa compétence.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

19. Mise en location d'un appartement meublé saisonnier aux Gites Saint Laurens.

La commune met en location un appartement rénové aux Gites Saint Laurent selon les modalités suivantes:

Location meublée pour travailleur saisonnier sur la Commune d'Abriès-Ristolas :

- Prix : 390 € par mois (saison d'été ou saison d'hiver).
- Toutes taxes et redevances comprises sauf la fourniture d'électricité (dont le contrat doit être directement souscrit par le locataire).
- Chauffage collectif compris.

Note : pour cette première occupation, le logement est attribué en séance à Monsieur F. Chevalier.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

20. Questions diverses :

Recours chantier de séparatif de la rue du lavoir (l'Adroit) :

La procédure pour défaut d'essais et malfaçons à l'encontre de Bucci/MG Concept dure depuis plus de 5 ans. Le dernier appel ne donne que partiellement raison à la Commune, le Maître d'œuvre MG Concept étant relaxé. Notre avocat, M^o Garcia demande si la Commune veut poursuivre la procédure. Il est décidé en conseil d'arrêter la procédure et de régulariser les montants déposés par Bucci et MG Concept sur le compte de la Commune.

Tarifs été du Télésiège de Gilly :

Comme chaque été, le Télésiège de Gilly sera ouvert : après concertation entre la Commune et la Régie des Remontées Mécaniques, les tarifs restent inchangés.

Convention entre la Commune d'Abriès-Ristolas et l'Ecole du Paysage :

Monsieur Rémi Duthoit, de l'Ecole du Paysage, a fait la proposition d'un Atelier Montagne pour ses étudiants (période 2019/2024) sur la problématique du Pas de l'Ours, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Queyras: Une convention va être établie pour organiser cet atelier.

Installation d'un snack saisonnier sur le site de Valprévèyre

Un socioprofessionnel propose à la Commune d'installer un snack mobile saisonnier sur le site de Valprévèyre (hiver et été). Si l'installation d'été ne semble présenter aucune difficulté, il est nécessaire de vérifier la viabilité hivernale de ce snack (autorisations administratives, risques naturels, accès, concertation avec les RM, secours).

Location du minibus de Ristolas :

La location du minibus de Ristolas se termine en décembre 2019 : Le sujet est à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Prochain Conseil Municipal :

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Signature : Jacques Bonnardel, Maire d'Abriès-Ristolas